

INSTRUCTIONS DE COURSE ET ROAD BOOK



DUO CAT AMANIA 2025

Société Nautique de la Trinité sur Mer
Épreuve en double
Du 14 au 20 juin 2025

La Trinité sur mer - Le Crouesty – Locmiquélic – Concarneau – Locmiquélic – Port Haliguen.
Avec le soutien des associations YCCA et VBS – Grade : 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 a) Les règles du RIPAM entre bateaux en course s'appliqueront du coucher au lever du soleil, sinon les RCV s'appliquent
Les heures de lever et de coucher du soleil sont fixées pour toute la durée de l'épreuve : Lever du soleil = 5h30 local – Coucher du soleil = 22h00 local.
b) **Les règles du RIPAM avec les bateaux non en course, navires privilégiés... s'appliquent en permanence**
- 1.3 L'Armement Semi-Hauturier de la Division 240 est applicable.
- 1.4 Les règles de jauge et coefficient IRC 2025. **Le certificat IRC devra être fourni avant le samedi 7 juin 2025**
- 1.5 Le règlement du Championnat IRC double 2025.
- 1.6 L'AC et ses Avenants.
- 1.7 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites **sur l'eau** par l'envoi du **pavillon Lima**, après diffusion du message, le comité de course pourra demander aux concurrents de faire un accusé de réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel électronique sur le WhatsApp de la Duo Cat Amania. (Flash code ci-dessus).



- 3.2 Le **PC course** est situé sur le bateau Comité SNT - LA KATOUNE – Gilles BRICOUT 06 08 58 74 13 – gilles.bricout@gmail.com
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course veillera **VHF 08/16** et communiquera avec les concurrents sur le canal **VHF 08**

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le bateau comité et une annonce sera diffusée sur le canal VHF de course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses (Voir l'annexe – Roadbook)

Samedi 14 juin :

14h à 18h : Accueil des bateaux et Contrôle d'équipement

18h00 : Présentation des équipages et pot d'accueil

Dimanche 15 juin :

Étape : La Trinité sur Mer – Le Crouesty

9h00 : Briefing

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course **dimanche 15 juin 2025 à 10h30**
Le reste du programme est défini dans l'annexe Roadbook.

6.3 Déroulement de la course

Le bon déroulement de l'épreuve est soumis au respect du calendrier et des horaires prévus, tant vis-à-vis des ports ou municipalités qui reçoivent la course, que pour le bon déroulement des étapes suivantes.

Si le vent est jugé trop faible au départ d'une étape, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route à 5 nœuds, en restant groupés à proximité du bateau comité.

Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons "**Aperçu et Lima**".

Dès le retour d'un vent jugé suffisant par l'AO, une ligne de départ sera mouillée et le départ donné. Dans ce cas, la première marque de parcours à respecter, ou éventuelle une bouée de dégagement, sera la marque la plus proche de cette ligne de départ, selon l'ordre des marques de parcours prévues pour cette étape.

- 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le **pavillon Duo Catamania** et les **deux cagnards DUO CATAMANIA**.

Au port les bateaux devront arborer les pavillons fournis par l'organisation.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ROADBOOK**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe ROADBOOK** en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont affichés sur un tableau à l'arrière du bateau comité et des annonces VHF seront faites avant le signal d'avertissement.

- 9.3 **Marque de dégagement** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon **Delta** si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon **vert** pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

La bouée de dégagement pourra être remplacée par un bateau commissaire arborant le pavillon **Mike**.

- 9.4 **Bouée variable** : une marque intitulée Bouée variable, dans un parcours côtier, est une bouée de régates définie en Annexe, positionnée par un bateau du comité en fonction des conditions météorologiques. Cette bouée pourra être remplacée par un bateau commissaire arborant le pavillon **Mike**.

La position de la bouée variable (Cap et Distance) sera affichée sur un tableau, à bord d'un bateau du comité arborant le pavillon **Charly** stationné à proximité d'une marque avec laquelle il constitue une porte. Ce bateau sera positionné à environ 50m du côté requis de la marque formant la porte, il émettra si possible des signaux sonores au passage des concurrents.

Cette bouée variable sera à contourner en la laissant à bâbord sauf si un pavillon vert est hissé sur ce bateau. Dans ce cas, elle sera à contourner en la laissant à tribord.

Cette bouée variable deviendra une marque de parcours et aura rang de porte, conformément à la définition de la "porte de parcours" ci-dessous.

- 9.5 Les portes ou les marques à contourner du parcours sont précisées en **annexe ROADBOOK**. **Avec réduction possible**.

- 9.6 **Modification de parcours** : Dans le cas d'un parcours côtier, lorsqu'un bateau comité, stationné à proximité d'une marque de parcours, arbore le pavillon **Oscar**, cela signifie : "Après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée déterminée pour l'étape, sans contourner ou laisser les marques de parcours situées entre cette marque et la ligne d'arrivée" (mais en respectant les zones qui sont des obstacles s'il y a lieu).

- 9.7 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe ROADBOOK** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont : Marque de départ : Bateau Comité ou bouée Orange
Marque de dégagement, Variable : **Bouée Jaune North Sails** ou bouée Orange
Marque d'arrivée : Marque réel du balisage maritime ou **Bouée Voile Magazine**
Marque Virtuelle : Annexe Waypoint Virtuelle (WP)
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** Roadbook.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Un bateau **OCS, ZFP ou BFD** qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité définie dans l'IC 15.2 ajouté à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 30.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 **Infraction à une règle des RCV.**
Une infraction aux règles des RCV, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.
Pour les départs de parcours côtier, une infraction aux **RCV 28, 30 et 31** pourra être sanctionnée d'une pénalité en temps de 10 minutes minimum pouvant aller à la disqualification.
- **RCV 30.1 pavillon 'P ou I'** : OCS, départ anticipé sous pavillon "P" ou "I", la pénalité en temps sera de 30 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent.
 - **RCV 30.2 pavillon 'Z'** : ZFP, départ anticipé sous pavillon "Z", la pénalité en temps sera de 45 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent. En cas de réparation du bateau, celui-ci conservera une pénalité de 10 minutes à rajouter à son temps réel de course. Ceci modifie la règle du pavillon "Z".
 - **RCV 30.4 du pavillon Noir** : départ anticipé sous pavillon "Noir", la pénalité en temps sera de 30 minutes, à rajouter au temps réel du dernier voilier ayant fini la course.
- Les voiliers NSC, DNF, DNS, DNC, RET** obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course + 1.

Les voiliers DSQ obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course + **2**.
Les voiliers DNE obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course +**3**.
Ceci modifie la RCV 30.

15.3 **Infraction à une règle du RIPAM.**

Une infraction aux règles du RIPAM, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

- 16.1 Pour tous les types de parcours (réduit ou non) la durée d'ouverture de la ligne d'arrivée après l'arrivée **du cinquième concurrent en temps réel**, est de **6 minutes** par mille de parcours.
Pour tous les types de parcours, il n'est pas fixé de temps limite au premier bateau pour finir.

17. **DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Ce temps pourra être prolongé à la demande du comité de course et en accord avec le comité de réclamation.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sur le bateau comité de l'YCCA arborant le pavillon JURY sur fond jaune
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la vedette comité de l'YCCA arborant le **pavillon JURY sur fond jaune**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de convocation seront diffusés sur le groupe WhatsApp Duo Catamania.
- 17.5 Les intentions de réclamation du Comité de Course, du Comité Technique ou du Comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(b)
- 17.6 les réclamations concernant la jauge ne seront plus acceptées après l'heure limite de dépôt des réclamations de la première course courue.
- 17.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- Dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille.
 - Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

18. **CLASSEMENT**

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Toutes les courses compteront pour le classement final.
- 18.3 Toutes les courses se courent au coefficient 1.
- 18.4 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule :
Temps Compensé = Temps Réel x TCC (le TCC étant celui du certificat IRC 2025)
- 18.5 Un classement Duo Catamania en IRC Overall.
- 18.6 Un classement Grand IRC (**Coefficient supérieur à 0.987**)
- 18.7 Un classement Petit IRC (**Coefficient inférieur ou égal à 0.987**) Challenge Guy Chazelas

19. **REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] [NP] Un **émargement (départ)** sera mis en place au camion à l'ouverture du Briefing pendant 30 minutes.
Émargement retour ; Il n'y a pas d'émargement retour, le pointage du bateau comité à l'arrivée fera foi.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui ne prend pas le départ d'une course (Non partant) doit prévenir le comité de course au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement en appelant le **06 08 58 74 13 Gilles Bricout le PCC**.
- 19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou en appelant le 06 08 58 74 13 Gilles Bricout le PCC.
- 19.4 Le canal VHF utilisé en course est le **08**
- 19.5 **L'AIS doit être en fonction durant toute la course**

- 19.6 **Avis de Grand Frais ou de coup de vent** : en cas d'annonce diffusée par Météo France ou par le CROSS et concernant la mesure de leur sécurité propre, le départ pourra être différé ou modifié, voir annulé.
- 19.7 [DP] En cas de fin de course de nuit ou d'arrivée de nuit. Les feux de navigation réglementaires doivent être allumés.
- 19.8 Les bateaux seront équipés d'un poste VHF fixe 25 watts avec antenne en tête de mât ou puissance équivalente. Les VHF portables sont recommandées en complément du poste fixe.
- 19.9 [DP] Chaque bateau prendra les départs avec une **réserve de carburant** lui permettant d'assurer son autonomie correspondant à l'étape à courir.

19.10 Le port de la brassière de sauvetage est obligatoire en course. Ceci modifie la RCV 40.

19.11 Règles RIPAM : Les navires à passagers, Navires "Cargos" de commerce et navires de pêches sont prioritaires (voir liste des navires privilégiés dans les RIPAM). Tous voiliers en course doivent passer largement sur l'arrière des bateaux, sans provoquer de la gêne lors de la manœuvre.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Jusqu'au samedi 14 juin 2025 avant 18h, le changement d'un équipier est autorisé. Ce changement devra être déclaré à la chaîne d'inscription sur la fiche du bateau.
 [DP] À partir de dimanche 15 juin 2025, le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
Un seul remplacement est autorisé et déclaré lors de la chaîne d'inscription au plus tard samedi 14 juin à 18h00
 [DP] Le skipper doit être présent durant toute l'épreuve.

- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 [DP] Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. Il appartient au responsable de bateau d'être conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. Un tirage au sort des bateaux contrôlés à l'arrivée au port sera annoncé aux bateaux concernés au moment du passage de la ligne d'arrivée.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 40 minutes avant son signal d'avertissement.
 Rappel 1 : RCV 51 : Déplacement de lest – Le radeau de survie devra obligatoirement rester positionné au même emplacement.
 Rappel 2 : Le nombre de jerricans embarqués en plus des réservoirs normaux, se limitera à : -
 - 1 jerrican d'eau douce – maxi 10 litres.
 - 1 jerrican de carburant – maxi 10 litres

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon Catamania.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal Préparatoire, jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les détritrus doivent être déposés dans les conteneurs destinés à cet effet dans chaque port étape.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. Ou les concurrents devront respecter l'emplacement attribué par les autorités portuaires.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.)

28. PRIX

Des prix seront décernés aux concurrents

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Gilles BRICOUT

Président du comité technique : Thomas MARMONTEIL

Président du jury : Marc EYMOND

ANNEXE – ROADBOOK

Parcours d'étapes ou côtiers

Les parcours côtiers ou d'étapes, en concordance avec le programme prévisionnel sont donnés à titre indicatif. En fonction des conditions météorologiques ou du déroulement du programme et des contraintes d'accueil dans les ports d'étapes. L'AO et le comité de course se réservent la possibilité d'adapter les parcours par avenant écrit ou verbal, affiché ou annoncé au plus tard à l'ouverture quotidienne de l'émargement.

Merci à ADRENA partenaire de la SNT,
qui a permis à Gilles de préparer les parcours côtiers.



Dimanche 15 juin 2025
Étape J Composite
La Trinité sur Mer -- La Crouesty



Briefing : 9h00 devant la capitainerie
10h30 : Mise à disposition



Zone de départ : 0.5mn dans le Sud du Petit Trého

La ligne de d'arrivée sera entre la bouée Voile Magazine mouillée en Baie de Kerjouanno et le bateau comité arborant le pavillon bleu au mât de visé.

Étape La Trinité sur Mer le Crouesty Arzon env. : 30mn

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ	Contourner		47°32.846 N 003°00.871 W
2	Card N Quiberon Nord	Laisser	Bâb.	47°29.645 N 003°02.586 W
3	Card S Banc de Quiberon	Contourner	Bâb.	47°28.038 N 003°02.348 W
*4	Card S Chimère	Contourner	Trib.	47°28.827 N 002°53.980 W
5	Zone mytilicole houât	Laisser	Bâb.	47°25.201 N 002°56.363 W
*6	Rocher de La Vieille	Contourner	Bâb.	47°24.202 N 002°56.979 W
*7	Card W Recherche	Contourner	Bâb.	47°25.567 N 002°50.392 W
8	Card S Chimère	Contourner	Trib.	47°28.827 N 002°53.980 W
*9	S Méaban	Contourner	Trib.	47°30.774 N 002°56.226 W
10	Arrivée Crouesty	Contourner		47°31.340 N 002°53.580 W



Briefing : 8h30 devant l'YCCA
9h30 : Mise à disposition



Zone de départ : en Baie de Kerjouanno

La ligne de d'arrivée sera entre la bouée Voile Magazine mouillée par : 47°40.490 N 003°22.800 W à proximité de la passe Sud du port de Lorient et le bateau comité arborant le pavillon bleu au mât de visé.

Étape Crouesty Locmiquélic env.: 40mn

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Crouesty			47°31.340 N 002°53.580 W
2	S Méaban	Contourner	Bâb.	47°30.774 N 002°56.226 W
3	Passage des Béniguet			47°24.390 N 003°00.010 W
*4	Card N Nord Poulains	Contourner	Trib.	47°23.693 N 003°14.886 W
*5	Ph Birvideaux	Contourner	Bâb.	47°29.124 N 003°17.473 W
*6	Card S les Chats	Contourner	Trib.	47°35.703 N 003°23.555 W
7	Card E Edouard de Cougy	Laisser	Bâb.	47°37.937 N 003°23.897 W
8	Arrivée Locmiquélic			47°40.490 N 003°22.800 W

Attention :

[AVINAV BREST 166/25](#)

IROISE - ABORDS ILE DE GROIX

MODIFICATIONS D'AIDES A LA NAVIGATION

BOUEE DERADEE : CARDINALE SUD LES CHATS - ENVIRON 800 M AU NORD EST DE SA
POSITION INITIALE 47-35.70N 003-23.58W



Mardi 17 juin 2024
Étape Locmiquélic - Concarneau



Briefing : 8h00 devant la capitainerie
9h00 : Mise à disposition



Zone de départ : mouillée dans le SW de la passe Sud du chenal de Lorient

La ligne de d'arrivée sera entre la bouée Voile Magazine mouillée par : 47°51.160 N 003°56.040 W et le bateau comité arborant le pavillon bleu au mât de visé.

Étape Locmiquélic Concarneau env.: 45mn

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Lorient	Contourner		47°41.161 N 003°26.728 W
2	Card S Jument de Glénan	Contourner	Trib.	47°38.776 N 004°01.402 W
3	Card S Basse AN Ero	Contourner	Bâb.	47°40.416 N 003°55.476 W
4	Card E Jaune de Glénan	Contourner	Bâb.	47°42.555 N 003°49.833 W
5	Card E Linuen	Contourner	Trib.	47°50.769 N 003°57.308 W
6	Arrivée Concarneau	Contourner		47°51.160 N 003°56.040 W

Zone de départ : à proximité de la zone d'arrivée de la veille

La ligne de d'arrivée sera entre la bouée Voile Magazine mouillée par : 47°40.490 N 003°22.800 W à proximité de la passe Sud du port de Lorient et le bateau comité arborant le pavillon bleu au mât de visé.

Étape Concarneau Locmiquélic env.: 47mn

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Concarneau			
2	Card E Leuriou	Contourner	Trib.	47°45.152 N 003°59.931 W
*3	card W Les Bluiniers	Contourner	Bâb.	47°43.361 N 004°03.813 W
*4	Card W Basse Pérennès	Contourner	Bâb.	47°41.058 N 004°06.145 W
*5	Card S Jument de Glénan	Contourner	Bâb.	47°38.776 N 004°01.402 W
*6	Card S les Chats	Contourner	Bâb.	47°35.703 N 003°23.555 W
7	Card E Edouard de Cougy	Laisser	Bâb.	47°37.937 N 003°23.897 W
8	Arrivée Locmiquélic			47°40.490 N 003°22.800 W

Attention :

[AVINAV BREST 166/25](#)

IROISE - ABORDS ILE DE GROIX

MODIFICATIONS D'AIDES A LA NAVIGATION

BOUEE DERADEE : CARDINALE SUD LES CHATS - ENVIRON 800 M AU NORD EST DE SA
POSITION INITIALE 47-35.70N 003-23.58W



Jeudi 19 juin 2024
Étape Musto
Locmiquélic – Port Haliguen



Briefing : 9h00 devant la capitainerie
10h00 : Mise à disposition



Zone de départ : mouillée dans le SW de la passe Sud du chenal de Lorient

La ligne de d'arrivée sera entre la marque cardinale Sud Port-Haliguen à laisser à tribord et le bateau comité arborant le pavillon bleu au mât de visé.

Étape Locmiquélic Port-Haliguen env.: 38mn

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Lorient			
2	Pointe de Pen Men	Contourner	Bâb.	47°39.139 N 003°30.841 W
3	Ile de Groix	Laisser	Bâb.	47°38.296 N 003°30.318 W
*4	Ph Birvideaux	Contourner	Trib.	47°29.124 N 003°17.473 W
*5	Card N Nord Poulains	Contourner	Bâb.	47°23.693 N 003°14.886 W
*6	Card S le Pouilloux	Contourner	Trib.	47°27.888 N 003°08.019 W
7	Card S Goué Vas Sud	Contourner	Bâb.	47°25.764 N 003°04.929 W
*8	Bab Basse Nouvelle	Contourner	Bâb.	47°26.976 N 003°01.996 W
9	Arrivée Card S Port-Haliguen			

vendredi 20 juin 2025
Étape Port-Haliguen – La Trinité sur Mer



9h00 AG des Coureurs

11h00 : Mise à disposition



19h30 soirée de remise des prix au Zing

Zone de départ : entre la Cardinale Sud Port Haliguen et Nord Quiberon

La ligne de d'arrivée sera entre la bouée d'arrivée Voile Magazine mouillée par : 47°33.200 N 003°00.700 W à proximité de la passe Sud du port de Lorient et le bateau comité arborant le pavillon bleu au mât de visé.

Etape Port-Haliguen La Trinité sur Mer env. :20mn

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Port-Haliguen			
2	Card S Banc de Quiberon	Contourner	Bâb.	47°28.038 N 003°02.348 W
3	Rocher de La Vieille	Contourner	Bâb.	47°24.202 N 002°56.979 W
*4	Card S Chimère	Contourner	Bâb.	47°28.827 N 002°53.980 W
*5	S Méaban	Contourner	Bâb.	47°30.774 N 002°56.226 W
*6	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib.	47°31.662 N 002°58.447 W
7	Card W Roche Révision	Laisser	Trib.	47°32.641 N 002°59.360 W
8	Arrivée Trinité sur Mer			47°33.200 N 003°00.700 W

ANNEXE - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES ET ZONES INTERDITES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité des marques pour tout parcours côtier, réduit ou non (exemples non exhaustifs) :

Les bouées de Chenal du Port du Crouesty, Port de la Trinité,

La bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban doit être respectée

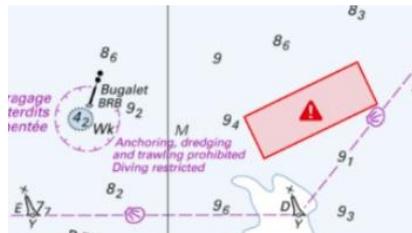
La bouée cardinale Ouest Roche Révision doit être respectée

a) Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole de Houât à proximité du Rocher de la Vieille. Voir carte SHOM 7033.

b) Zone interdite à la navigation : Zone conchylicole de Bugalet



- 47°31.20N : 003°04.55W
- 47°31.42N : 003°03.88W
- 47°31.25N : 003°03.77W
- 47°31.03N : 003°04.43W



c) Zone de tir de Gavres

ANNEXE - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en l'ANNEXE - ROADBOOK (ceci modifie la RCV 32).

Un bateau du comité de course arborant le **2ème substitut** (ceci modifie Signaux de Course) se tiendra près d'une marque à contourner

Un pointage officiel peut être effectué aux marques du parcours qui sont signalés dans le roadbook avec un astérisque*

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons **S sur H** accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Annexe - WAYPOINTS VIRTUELS

ANNEXE WP - REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

Version mai 2021 - Traduction Commission Centrale d'Arbitrage

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit : Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.